

RÈGLEMENT OFFICIEL DU JEU CONCOURS

50 LOTS À GAGNER — 50 ANS DE L'AUTO-ÉCOLE MEYER

Jeu organisé sur Facebook — Août 2026

ARTICLE 1 — ORGANISATEUR

Le présent jeu concours est organisé par :

- Dénomination : Auto-école Meyer
- Adresse du siège : 23 Rue de l'âtre de Tassigny - Hirsingue
- SIRET : 438 050 890 00013
- Téléphone : 03 89 40 62 14
- Site internet : www.auto-ecole-meyer.fr
- Page Facebook officielle : <https://www.facebook.com/autoecolemeyer>

Ci-après désignée « l'Organisateur ».

ARTICLE 2 — OBJET ET GRATUITÉ

Ce jeu concours est organisé à l'occasion du 50ème anniversaire de l'Auto-école Meyer. La participation est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

ARTICLE 3 — DURÉE DU JEU

- Ouverture des participations : 6 août 2026 (à partir de la publication du post officiel)
- Clôture des participations : 13 août 2026 à 23h59
- Dates des tirages au sort :
 - — 14 août 2026 : tirage de 17 gagnants
 - — 17 août 2026 : tirage de 17 gagnants
 - — 19 août 2026 : tirage de 16 gagnants

Soit 50 gagnants au total.

ARTICLE 4 — CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu concours est ouvert à toute personne physique sans condition d'âge minimum ni de lieu de résidence particulier, à l'exception des personnes morales et des membres du personnel de l'Auto-école Meyer et de leurs proches.

La participation est limitée à une participation par personne (un seul compte Facebook par participant).

ARTICLE 5 — MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour valider sa participation, chaque participant doit, sur la publication officielle du jeu concours publiée sur la page Facebook de l'Auto-école Meyer :

- 1. Aimer la page Facebook de l'Auto-école Meyer (s'abonner à la page) — cette étape est nécessaire pour permettre à l'Auto-école Meyer d'identifier facilement les gagnants lors des posts de tirage au sort
- 2. Aimer (« liker ») la publication officielle du jeu concours — cette étape est également nécessaire pour l'identification des gagnants dans les posts de tirage au sort
- 3. Commenter la publication en indiquant quel lot il aimerait gagner et pourquoi (commentaire obligatoire pour valider la participation — c'est ce commentaire qui constitue l'acte de participation officiel et qui servira de base au tirage au sort)

Toute participation incomplète (absence de commentaire sur la publication originale) sera considérée comme non valide.

Seules les participations effectuées sur la page Facebook officielle de l'Auto-école Meyer (<https://www.facebook.com/autoecolemeyer>) seront prises en compte. Aucune participation sur un autre réseau social ou plateforme ne sera considérée comme valide.

ARTICLE 6 — DÉSIGNATION DES GAGNANTS — TIRAGE AU SORT

Les gagnants seront désignés par tirage au sort parmi l'ensemble des commentaires valides publiés sous la publication officielle du jeu concours, selon le calendrier défini à l'Article 3.

Les gagnants seront identifiés et tagués directement par l'Auto-école Meyer dans les posts de tirage au sort publiés aux dates indiquées à l'Article 3, sur la page Facebook officielle <https://www.facebook.com/autoecolemeyer>. Seuls ces posts font foi pour la désignation officielle des gagnants. Tout tag ou annonce de gain provenant d'un autre compte que la page officielle de l'Auto-école Meyer ne saurait être reconnu comme valide.

En cas de lot non réclamé dans le délai imparti (voir Article 8), l'Organisateur se réserve le droit d'effectuer un nouveau tirage au sort.

ARTICLE 7 — LOTS À GAGNER

Les 50 lots mis en jeu sont répartis comme suit :

- Kit sécurité routière × 10 — valeur unitaire estimée : 33 € TTC

Chaque kit comprend : gilet de sécurité, triangle de sécurité, pinces crocodile, gants, sangles, poncho, couverture, couverture de survie, lampe LED, raclette à neige, rilsan, outil multifonctions, clé à molette.

- Support téléphone universel × 5 — valeur unitaire estimée : 18 € TTC
- Chargeur USB voiture × 5 — valeur unitaire estimée : 18 € TTC

- Coffret expérience routière Smartbox × 5 — valeur unitaire estimée : 99,90 € TTC
- Carte carburant × 5 — valeur unitaire estimée : 80 € TTC
- Carte cadeau Norauto × 10 — valeur unitaire estimée : 50 € TTC
- Session karting Sundgau Kart (1 session adulte) × 10 — valeur unitaire estimée : 24 € TTC

Valeur totale estimée des lots : 1 967,50 € TTC.

Les lots sont remis en l'état. Ils ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni convertis en espèces ou en bon d'achat, quel qu'en soit le motif.

ARTICLE 8 — REMISE DES LOTS ET DÉLAI DE RÉCLAMATION

Dès lors qu'un participant est tagué dans un post de tirage au sort publié sur la page officielle de l'Auto-école Meyer (<https://www.facebook.com/autoecolemeyer>), et uniquement dans ces posts, il est en droit de réclamer son lot immédiatement. C'est à partir de ce tag officiel que le délai de réclamation commence à courir.

Pour récupérer leur lot, les gagnants doivent :

- Se présenter directement en agence : 8 Place des Trois Rois, 68130 Altkirch, dans un délai de 30 jours.

La présentation d'une pièce d'identité en cours de validité est obligatoire pour la remise de tout lot.

Passé ce délai de 30 jours sans prise de contact du gagnant, l'Organisateur sera libre d'effectuer un nouveau tirage au sort afin de désigner un nouveau bénéficiaire pour le lot concerné. Le gagnant initial renonce alors à tout droit sur ce lot.

ARTICLE 9 — DONNÉES PERSONNELLES ET RGPD

Les données personnelles collectées dans le cadre de ce jeu concours (identifiant Facebook/Instagram, et pour les gagnants : nom, prénom, coordonnées de livraison) sont traitées exclusivement pour la gestion du concours et la remise des lots. Elles ne sont ni vendues, ni cédées à des tiers.

- Responsable du traitement : Auto-école Meyer, 8 Place des Trois Rois, 68130 Altkirch
- Durée de conservation : 3 mois après la clôture du concours

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD — Règlement UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition concernant leurs données personnelles. Ces droits peuvent être exercés en contactant l'Organisateur par message privé sur la page Facebook ou par courrier à l'adresse de l'agence.

ARTICLE 10 — RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATEUR

L'Auto-école Meyer est le seul et unique organisateur de ce jeu concours et en assume l'entière responsabilité. Aucune entité extérieure — agence, prestataire, partenaire ou tiers — ne peut être tenue impliquée ou responsable dans le cadre de ce jeu concours, ni en cas de litige ou de poursuite éventuels.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler le présent jeu concours en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de tout problème technique lié à la plateforme Facebook (indisponibilité, bug, panne) survenant pendant la durée du jeu.

En cas de tentative de fraude, de participation multiple avec des comptes fictifs ou de toute autre manœuvre irrégulière, l'Organisateur se réserve le droit de disqualifier le ou les participants concernés sans préavis.

Si un lot ne peut être fourni dans les conditions prévues (rupture de stock, indisponibilité du partenaire), l'Organisateur se réserve le droit de le remplacer par un lot de valeur équivalente.

ARTICLE 11 — CLAUSE DE DÉCHARGE META (FACEBOOK / INSTAGRAM)

Ce jeu concours est organisé par l'Auto-école Meyer. Il n'est ni géré, ni parrainé, ni soutenu, ni associé à Facebook ou Instagram (Meta Platforms, Inc.). Les informations communiquées par les participants sont transmises uniquement à l'Auto-école Meyer et non à Meta Platforms, Inc.

En participant, les participants déchargent expressément Facebook et Instagram de toute responsabilité en lien avec ce jeu concours.

ARTICLE 12 — ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement aux règles énoncées entraîne la disqualification du participant.

Le présent règlement est disponible sur la page Facebook de l'Auto-école Meyer et sur le site internet www.auto-ecole-meyer.fr pendant toute la durée du jeu concours.